

# **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE PIERRE DE BRESSE**

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 SEPTEMBRE 2016 à BELLEVESVRE**

### **Présents :**

MM. Joël MARTIN – Joël PROST – Jean-Luc CANET – Jacques GUITON – Roger FAMY – Dominique ROY – Philippe PAGE – Alain TRULLARD – Jean-Paul RICHARD – Gérard POISOT – Pierre CARLOT – Julien GANDREY – Julien GAUTHEY – Denis LAMARD – Régis GIRARDEAU – Guy BOUCHARD – Dominique HUGONNOT  
Mmes Martine JOLY – Marie-Madeleine DOREY – Claudette JAILLET – Dominique ALLOIN – Aline GRUET – Nelly PERNIN – Véronique RAGONDET – Mireille MUZEAU

### **Excusés :**

M.M. Pierre NICOLLE – Rémy GAY

### **Assistaient également à la réunion :**

MM. Jean-Michel RIAUX – Jean-François BARBEY

\*\*\*\*\*

### **Approbation des comptes rendus des séances précédentes**

Les membres du conseil communautaire adoptent

- le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 28 juin 2016,
- le compte rendu de la réunion de bureau du 26 juillet 2016.

### **Compte rendu des décisions prises par le président dans le cadre des délégations accordées par le conseil communautaire**

Le président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire lors de son assemblée générale du 18 avril 2014, à savoir :

- Arrêté 2016-27 du 30 juin 2016 portant recrutement d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet du 30 juin au 04 juillet 2016 pour effectuer le ménage à l'école primaire de Pierre de Bresse en remplacement du titulaire en arrêt maladie,
- Arrêté 2016-31 du 1<sup>er</sup> août 2016 portant recrutement d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet pour effectuer le ménage pendant les vacances scolaires d'été à l'école de la Chapelle Saint Sauveur,
- Arrêté 2016-33 du 16 août 2016 portant recrutement d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet du 16 août au 30 septembre 2016 pour effectuer le ménage à l'école primaire de Pierre de Bresse en remplacement du titulaire en arrêt maladie,
- Arrêté 2016-49 du 09 septembre 2016 portant recrutement d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet du 12 au 30 septembre 2016 pour effectuer l'entretien du gymnase de Pierre de Bresse ainsi que diverses tâches d'entretien général en remplacement du titulaire.

### **Compte rendu des décisions prises par le bureau dans le cadre des délégations accordées par le conseil communautaire**

Le président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire lors de son assemblée générale du 18 avril 2014, à savoir :

## Séance du 26 juillet 2016

- délibération 2016-41 : approbation du marché de travaux de voirie 2016,
- délibération 2016-42 : demande de subvention auprès de la CAF.

### **Modification du tableau des emplois**

#### - Ecole de musique

Le président expose aux membres du Conseil Communautaire, qu'en Avril 2012, Madame Catherine FAURE a été reclassée assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Cependant, elle aurait du être reclassée assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe. Il convient aujourd'hui de régulariser sa situation. Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet de 6 heures hebdomadaires,
- décide de supprimer l'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet de 6 heures hebdomadaires,
- autorise le président à signer tous documents se rapportant à cette opération.

#### - Administration générale

Le président expose aux membres du Conseil Communautaire que suite au départ de Monsieur Frédéric NOUGER, Monsieur Paul LACOMBE, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe employé à la Mairie de Lays sur Le Doubs (25h00), a été recruté pour le remplacer.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer au 1<sup>er</sup> octobre 2016 un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet de 10 heures hebdomadaires, et autorise le président à signer tous documents se rapportant à cette opération.

### **Rapport d'activité 2015 du Syndicat Mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne**

Conformément au code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication en séance publique. Le président rappelle les différentes compétences exercées par le Syndicat Mixte et fait le point sur les différents dossiers en cours.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le rapport d'activité 2015.

### **Avenant n°6 à la convention fixant la nature et la répartition des dépenses de fonctionnement prises en charge par la communauté de communes dans le domaine scolaire**

L'article 4 est modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

- Ecole de Bellevesvre :  
Eau : compteur commun avec la mairie. La commune demande à la communauté de commune le remboursement à hauteur de 50 %.

Les autres dispositions de la convention initiales restent inchangées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'avenant n°6 à la convention fixant la nature et la répartition des dépenses de fonctionnement prises en charge par la

communauté de communes dans le domaine scolaire et autorise le président à signer l'avenant correspondant et tous documents se rapportant à cette opération.

### **Questions diverses**

Modification statutaire : Le président expose aux membres du conseil communautaire que les services de l'Etat nous ont fait part des nouvelles compétences obligatoires, issues de la loi NOTRe, exercées par les communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à savoir :

- la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme,
- la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Il précise ensuite qu'une procédure de modification statutaire sera engagée lors du prochain conseil communautaire.

Contribution au S.D.I.S. : le président expose aux membres du conseil communautaire que la loi NOTRe permet aux communautés de communes de prendre la compétence incendie. Il précise que celle-ci reste facultative. Le conseil communautaire à l'unanimité, décide de laisser la compétence aux communes.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) : le président précise que c'est bien aux communes de mettre à jour leur plan même si c'est la communauté de communes qui a lancé la procédure de révision.

Programme Leader Feader 2014-2020 « entrer dans la transition énergétique » : le président propose au conseil communautaire de réaliser une étude thermique des bâtiments de la communauté de communes et de monter un dossier de demande de subvention.

Projet scolaire école de musique : le président explique que le projet musical, prévu initialement pour 4 ans, a eu lieu dans chaque regroupement scolaire. Il convient aujourd'hui de se prononcer sur la reconduction et la pérennisation de ce projet. Il précise que les projets ne se sont pas toujours déroulés sans heurts ni tensions et que le budget initialement alloué par la communauté de communes (5 500 € par projet) n'a pas suffi puisque les communes et les associations de parents d'élèves ont dû financer une partie des dépenses supplémentaires engagées par les professeurs de musique. Le conseil communautaire, avec 0 voix pour, 24 voix contre et 1 abstention décide de ne pas reconduire le projet d'intervention musicale en milieu scolaire.

### **Prochaines réunions :**

Prochaine réunion de bureau le mardi 25 octobre 2016 à 20h30

Prochaine assemblée générale le mardi 22 novembre 2016 à 20h30 à La Chapelle St Sauveur